



LE GUIDE POUR PASSER À L'ACTION

Réussir son projet de reconversion ou d'évolution professionnelle

avec nos dispositifs

Chaque année, plus de 5 000 salariés nous font confiance pour changer de vie professionnelle.

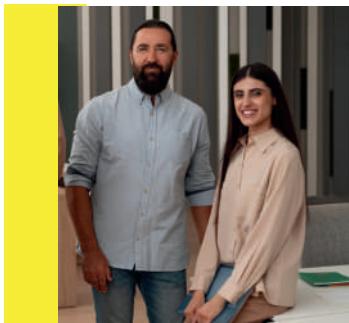
Et si vous étiez le prochain ?

Sommaire

1	LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE	3
2	SE FAIRE ACCOMPAGNER Le Conseil en Evolution professionnelle (CEP)	5
3	SE FORMER POUR CHANGER DE MÉTIER Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)	7
4	CHANGER DE MÉTIER POUR PRÉSERVER SON CAPITAL SANTÉ Le Dispositif Prévention Usure Reconversion (PUR)	9
5	DÉMISSIONNER POUR CRÉER/REPRENDRE UNE ENTREPRISE OU SUIVRE UNE FORMATION Le Dispositif Démission-Reconversion	11
6	FAIRE RECONNAITRE SES COMPÉTENCES La certification CléA	13
7	QUI SOMMES-NOUS ?	15



LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE



VOTRE MÉTIER NE VOUS CONVIENT PLUS ?

Il existe de nombreuses raisons de vouloir changer de métier : perte de motivation, envie de sens, évolution personnelle, contraintes familiales, difficultés de santé, ou simplement le besoin d'un nouvel élan professionnel.

Ce guide vous accompagne pour comprendre les étapes clés d'une reconversion réussie et sécurisée.

QU'EST-CE QUE LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE ?

Contrairement à une simple évolution professionnelle, la reconversion implique un changement complet de métier, et souvent de secteur d'activité.

C'est une transition majeure : on quitte un métier pour en exercer un autre, parfois très différent.

En voici les principales étapes :





LES ÉTAPES ESSENTIELLES D'UN PROJET DE RECONVERSION

1. Se faire accompagner

Un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) peut vous aider à clarifier vos envies, analyser vos compétences, explorer les métiers possibles et sécuriser votre parcours.

Il vous aidera à faire le point et à avancer dans votre projet, notamment en vous proposant des aides et financements adéquats.

2. Choisir un nouveau métier

Le choix d'un nouveau métier est l'une des étapes déterminantes de votre projet de reconversion professionnelle. Pour cela, vous devez bien réfléchir à plusieurs éléments :

- Vos motivations : quête de sens, envie de changement, équilibre de vie, passion...
- Vos compétences transférables : celles que vous pouvez réutiliser dans un autre métier.
- Le marché du travail : s'assurer que votre projet débouche sur des opportunités réelles et une insertion durable.

3. Suivre une formation

Selon votre projet, une formation peut être nécessaire pour acquérir les compétences du nouveau métier.

Dans certains cas, votre expérience peut être reconnue via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

4. Trouver un financement

Plusieurs dispositifs existent pour financer votre formation ou votre transition. Des professionnels, comme les Conseillers en Évolution Professionnelle (CEP), peuvent vous aider à identifier et mobiliser les solutions adaptées à votre situation.

SE FAIRE ACCOMPAGNER

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

LE CEP, C'EST QUOI ?

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) est un service gratuit et personnalisé qui vous aide à faire le point sur votre situation, à définir votre projet professionnel et à identifier les solutions pour le concrétiser.

Il vous accompagne à chaque étape : clarification de vos envies, analyse de vos compétences, exploration des métiers et mobilisation des financements adaptés.

POUR QUI ?

Le Conseil en Évolution Professionnelle s'adresse à toute personne qui souhaite faire le point sur sa situation ou réfléchir à un nouveau projet professionnel.

Selon votre profil, vous serez orienté vers l'opérateur le plus adapté, afin de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure.

Voici les cinq opérateurs CEP en région Nouvelle-Aquitaine :

A qui m'adresser selon ma situation ?
Je suis ...

Salarié ou Indépendant
 avenir actifs
mobilisé par mes compétences

Cadre


Jeune moins de 26 ans
 Le Réseau des Missions Locales

Travailleur handicapé


Demandeur d'emploi


Plus d'infos sur
mon-cep.org



Votre projet prend forme ?

Découvrons les dispositifs qui peuvent vous aider à le concrétiser.

Bonne nouvelle ! En tant que salarié du secteur privé, vous pouvez mobiliser les dispositifs proposés par Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine pour concrétiser votre projet.

Ces dispositifs vous permettront de sécuriser votre mobilité professionnelle dans les meilleures conditions



SE FORMER POUR CHANGER DE MÉTIER

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

C'EST QUOI ?

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) permet aux salariés du secteur privé de suivre une formation certifiante pour changer de métier, tout en bénéficiant d'une prise en charge financière et, selon les cas, du maintien de leur rémunération pendant la formation.

C'est un dispositif conçu pour sécuriser votre reconversion et vous donner les moyens d'acquérir les compétences nécessaires à votre nouveau métier.

POUR QUI ?

Le PTP est accessible si vous êtes salarié du secteur privé et que vous remplissez les conditions suivantes :

- Si vous êtes en CDI : 24 mois d'activité salariée dont 1 an d'ancienneté dans l'entreprise actuelle.
- Si vous êtes en CDD : 24 mois d'activité salariée sur les 5 dernières années, dont 4 mois en CDD sur les 12 derniers mois.
- Si vous êtes intérimaire : 1600 heures travaillées sur 18 mois, dont 600 heures dans votre entreprise de travail temporaire actuelle.
- Si vous êtes intermittent : 220 jours de travail ou cachets sur les 2 à 5 dernières années.

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE PRIS EN CHARGE ?

- Votre rémunération : prise en charge de votre salaire pendant les heures de formation et les périodes de stage.
- Les frais pédagogiques : pris en charge en tout ou partie, dans la limite de 18 000 € HT et d'un coût horaire maximal de 27,45 € HT.
- L'aide à la mobilité : un forfait peut couvrir vos frais de déplacement et d'hébergement.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- La formation doit être certifiante et dispensée par un organisme certifié Qualiopi.
- L'accord de l'employeur est nécessaire si la formation se déroule sur votre temps de travail.
- Le dossier de demande est à déposer dans votre espace personnel sur le site de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine. Il sera examiné par notre commission d'instruction.

👉 Si votre financement est accordé, vous pourrez démarrer votre formation. Dans le cas contraire, vous pourrez déposer une demande de recours pour que votre dossier soit de nouveau étudié.

Et si votre métier comporte des risques ?

Si vous êtes exposé à des risques ergonomiques (vibrations mécaniques, manutention manuelle de charges, postures pénibles), Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine peut mobiliser des fonds supplémentaires via le FIPU (Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle).

Avec l'appui de votre employeur, ce fonds peut venir compléter l'enveloppe financière dédiée à votre projet de reconversion.

En savoir plus sur le PTP



CHANGER DE MÉTIER POUR PRÉSERVER SON CAPITAL SANTÉ

Le Dispositif Prévention Usure Reconversion (PUR)

C'EST QUOI ?

Le dispositif Prévention Usure-Reconversion (PUR) a été créé pour prévenir l'usure professionnelle et permettre aux salariés concernés de préserver leur santé en se réorientant vers un métier plus adapté. Il offre la possibilité de financer des actions utiles à un projet de reconversion.

POUR QUI ?

Le dispositif PUR s'adresse aux salariés du secteur privé qui disposent d'un Compte Professionnel de Prévention (C2P) et qui souhaitent utiliser leurs points pour engager une reconversion.

Le C2P est ouvert aux salariés exposés à certains facteurs de pénibilité, tels que :

- travail de nuit,
- travail en équipes successives alternantes,
- travail répétitif,
- exposition au bruit,
- températures extrêmes,
- activité en milieu hyperbare.

Chaque point du C2P équivaut à 500 € mobilisables pour votre projet.

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE PRIS EN CHARGE ?

Les points de votre C2P peuvent financer :

- une formation certifiante,
- un bilan de compétences,
- une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous êtes éligible au dispositif si :

- vous êtes salarié du secteur privé,
- vous disposez d'un C2P avec un nombre de points suffisant,
- vous souhaitez engager une action de reconversion.

En cas de points insuffisants, des cofinancements complémentaires peuvent être mobilisés sous conditions.

Dans le cadre de ce dispositif, l'accompagnement par un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) d'Avenir Actifs est obligatoire.

Plus d'infos sur
Avenir Actifs



Et si vous n'avez pas de C2P ?

Si vous n'êtes pas détenteur d'un C2P mais que vous êtes exposé à des risques ergonomiques (vibrations mécaniques, manutention de charges, postures pénibles), vous pouvez mobiliser le PTP, complété si besoin par le FIPU, pour renforcer le financement de votre projet avec le soutien de votre employeur.

En savoir
plus sur le
PUR



DÉMISSIONNER POUR CRÉER/REPRENDRE UNE ENTREPRISE OU SUIVRE UNE FORMATION

Le dispositif Démission-Reconversion

C'EST QUOI ?

Le dispositif Démission-reconversion permet aux salariés de démissionner pour créer ou reprendre une entreprise ou pour suivre une formation, tout en bénéficiant de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE).

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE PRIS EN CHARGE ?

Dans le cadre de ce dispositif, Transitions Pro ne finance pas les frais de formation. Si votre projet inclut une formation, vous devrez vous rapprocher de France Travail pour connaître les aides mobilisables.

POUR QUI ?

Vous pouvez accéder au dispositif si vous êtes salarié du secteur privé en CDI et que vous justifiez de 1300 jours travaillés au cours des 60 derniers mois au moment de votre démission.

Votre activité peut être exercée à temps plein ou à temps partiel, mais ne doit pas comporter de période d'interruption (congé sans soldes, disponibilité, congé sabbatique...).

Votre projet doit concerner l'une des situations suivantes :

- suivre une formation,
- créer ou reprendre une entreprise,
- créer ou reprendre une entreprise avec une formation associée.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Rencontre avec un CEP : un entretien gratuit doit obligatoirement avoir lieu avant votre démission.
- Constitution du dossier : vous déposez votre demande via votre espace personnel sur le site de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine.
- Examen de votre dossier : la Commission d'Instruction de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine vous apportera une réponse dans un délai de 2 mois maximum.

👉 Si votre projet est accepté, vous recevez une attestation de caractère réel et sérieux. Vous devez alors vous inscrire à France Travail et lancer votre projet (formation et/ou création-reprise d'entreprise) dans les 6 mois suivant votre inscription.

En cas de refus, vous pouvez déposer un recours.

L'attestation délivrée par Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine ne garantit pas le financement de votre formation. Une fois inscrit comme demandeur d'emploi, vous devrez vérifier les possibilités d'aide avec votre conseiller France Travail.

En savoir plus
sur le
Démissionnaire



FAIRE RECONNAITRE SES COMPÉTENCES

La certification CléA

C'EST QUOI ?

CléA et CléA Numérique sont des certifications reconnues au niveau national qui permettent de valoriser vos compétences de base, utiles dans tous les métiers. Elles constituent un véritable socle commun, apprécié des employeurs et mobilisable dans un parcours de reconversion.

CléA et CléA Numérique permettent de :

- valoriser vos compétences auprès d'un employeur ou d'un organisme de formation,
- faciliter l'accès à une formation certifiante,
- sécuriser votre parcours si vous n'avez pas de diplôme ou si vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique,
- renforcer votre confiance avant de vous lancer dans un nouveau métier.

POUR QUI ?

CléA s'adresse aux salariés ou demandeurs d'emploi qui ont peu ou pas de diplôme et souhaitent faire reconnaître leurs compétences ou renforcer leur employabilité.

CE QUE CLÉA PERMET DE VALIDER

CléA évalue et certifie 7 domaines de compétences :

- communication en français,
- utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique,
- utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication,
- travail en équipe,
- autonomie et capacité d'apprentissage,
- respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement,
- maîtrise des gestes et postures de base.

ET CLÉA NUMÉRIQUE ?

CléA Numérique certifie vos compétences essentielles dans l'usage du numérique :

- utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone,
- naviguer sur internet,
- gérer des documents,
- utiliser les outils numériques du quotidien (messagerie, formulaires, espaces en ligne...).

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE PRIS EN CHARGE ?

Le coût de l'évaluation et, si nécessaire, celui d'une formation complémentaire peuvent être pris en charge par la Région ou par l'OPCO de votre entreprise, selon votre situation.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Rencontre avec l'organisme évaluateur : rapprochez-vous d'un organisme habilité. Un conseiller vous accompagnera dans vos démarches.
- Passage de l'évaluation préalable : elle permet d'évaluer votre niveau de compétences et de connaissances professionnelles.



À l'issue de cette évaluation :

- Si toutes les compétences sont validées : votre dossier est transmis au jury de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine. S'il répond aux critères attendus, vous obtenez directement votre certificat CléA.
- Si certaines compétences doivent être renforcées : votre référent CléA vous proposera une formation courte et ciblée pour acquérir les compétences manquantes, avant de repasser l'évaluation.

En savoir plus sur
la certification
CléA





Chaque année, plus de 5 000 salariés nous font confiance pour changer de vie professionnelle.

Et si vous étiez le prochain ?

7 QUI SOMMES-NOUS ?

Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine appartient au réseau national Transitions Pro, qui regroupe 18 structures implantées dans chaque région.

Unique organisme habilité à financer les projets de reconversion professionnelle des salariés du secteur privé, nous disposons d'un budget annuel dédié, attribué par France compétences.

UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine vous accueille avec ou sans rendez-vous sur ses 3 sites de Bordeaux, Limoges et Niort.

NOS SERVICES

Pour vous aider à préparer votre projet professionnel en toute sérénité, explorez notre offre de services gratuite, pensée pour vous accompagner à chaque étape de votre parcours.



PARTENAIRE D'AVENIR



Découvrez tous
nos dépliants



Besoin d'en savoir plus ? Contactez-nous !

09 72 61 55 50

transitionspro-na.fr

contact@transitionspro-na.fr

